

# fiche documentaire

4

## TRAVERSER LES ALPES : LA POLITIQUE SUISSE



Pour la Confédération Helvétique, les Alpes sont à la fois espaces naturels et cadre de vie, mais aussi un passage obligé entre le Nord de l'Europe et l'Italie. Réseaux ferroviaires, réseaux routiers et autoroutiers, toujours plus rapides et directs, sont aménagés pour faire face à de constantes sollicitations, engorgements, pollutions, bruits.

### Une réponse : axer la politique des transports sur le développement durable

> Il a été décidé de transférer de la route sur le rail, les deux tiers du trafic marchandises transalpin transitant dans le pays. La Suisse veut limiter, d'ici à 2009, soit deux ans après l'ouverture du tunnel du Lötschberg, le transit des poids lourds sur son territoire à 650 000 véhicules par an, soit la moitié du trafic de 1999.

Si la croissance du trafic fret et des prévisions à la hausse est un signe évident du dynamisme économique européen, les conséquences sur la vie alpine sont moins réjouissantes (pollution, bruit, morcellement des terrains, atteinte au milieu naturel).

> Après des études approfondies menées depuis les années soixante, la Confédération a adopté une politique globale unique en Europe, destinée à revitaliser radicalement son réseau ferroviaire.

Celle-ci a été soumise à plusieurs reprises à l'approbation de la population :

- Février 1994 : un texte sur la protection des Alpes est approuvé par votation et inscrit dans la Constitution (le trafic de transit des marchandises est essentiellement ferroviaire. La capacité des routes n'est pas augmentée).

- Novembre 1998 : une nouvelle votation obtient 63,5 % de réponses positives en faveur de la politique proposée dans le plan préparé en 1995 incluant le budget global à y consacrer.

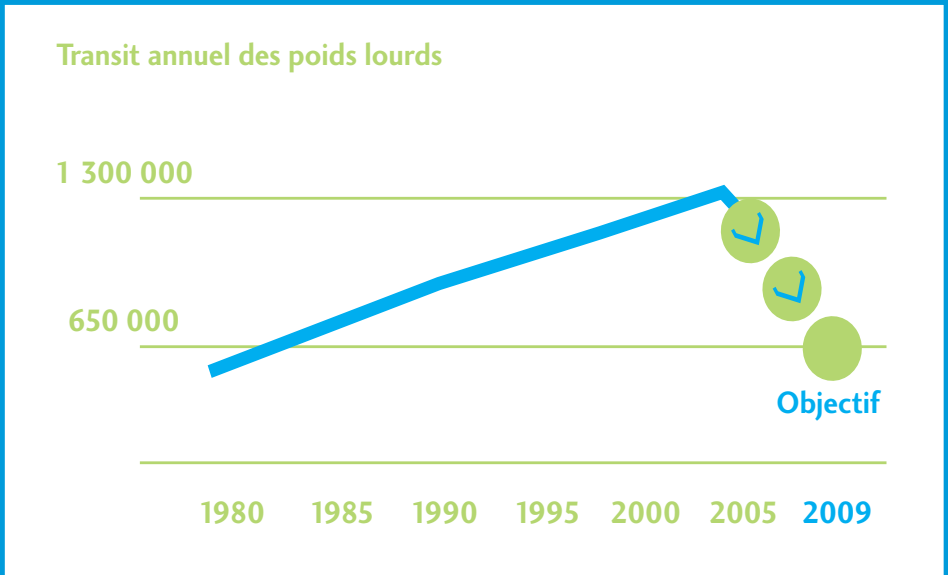
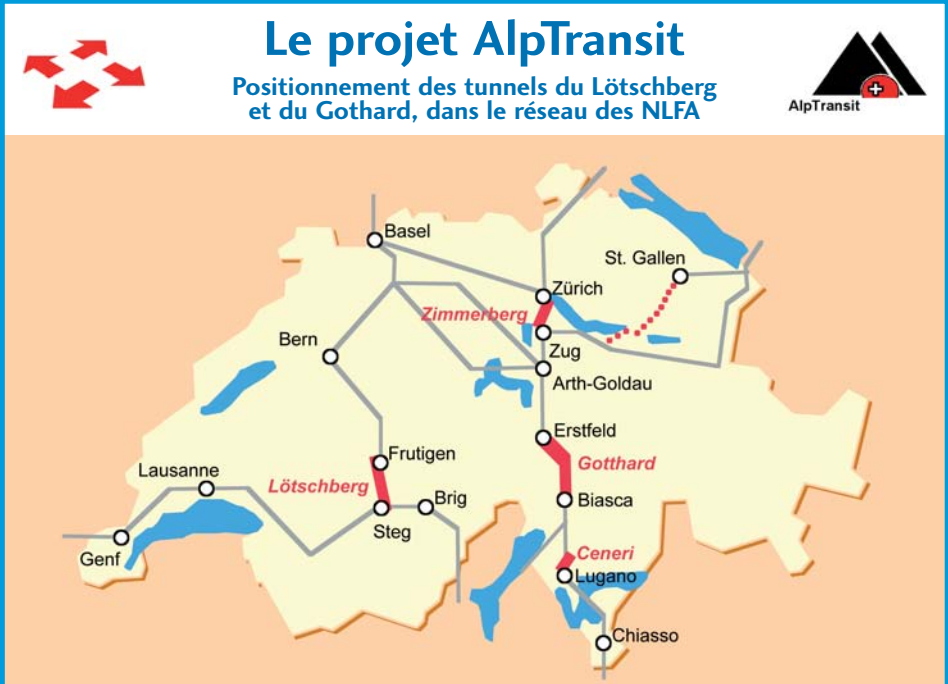
Le schéma proposé prévoit :

- l'intégration au réseau européen de lignes à grandes vitesses,
- une réforme des chemins de fer,
- l'amélioration des lignes régionales internes à la Suisse,
- des mesures de protections en particulier contre les nuisances sonores,
- la mise aux normes de sécurité de l'ensemble du réseau.

**N.L.F.A. :** Nouvelles Lignes Ferroviaires à travers les Alpes. Elles permettent de moderniser les infrastructures (Saint Gothard - Lötschberg) entre 2007 et 2015. Une enveloppe budgétaire de 30 milliards de francs suisses a été approuvée (une moitié destinée aux N.L.F.A., l'autre moitié pour la modernisation des Chemins de Fer Fédéraux - CFF) dont une part importante est financée par la R.P.L.P.

**R.P.L.P. :** Redevance sur le trafic Poids Lourds liée aux Prestations. C'est une taxe d'utilisation des routes par les poids lourds. Elle prend en charge tous les coûts d'infrastructures et les coûts externes (santé, bruits, accidents...). Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, en contrepartie de la réouverture aux poids lourds de 34 tonnes, le tout sur fond de négociations et de réajustements successifs avec l'U.E. par le biais d'une série d'accords bilatéraux.

# LA POLITIQUE SUISSE



La Confédération Helvétique veut limiter d'ici à 2009 le transit poids lourds sur son territoire à 650 000 véhicules par an.